

## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 636-2025**

#### **Règlement autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 636-2025, Règlement autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Ledit règlement numéro 636-2025 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGTIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille vingt-cinq.**



---

Directeur général et greffier-trésorier  
M. Miguel C. Rousseau